

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 SG 2G Versement de la contribution 2018 au syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris. (300 000 euros).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'autorisation de procéder pour l'année 2018 au versement de la contribution de Paris au syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris » ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1. Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à procéder pour l'année 2018 au versement de la contribution du Département de Paris au syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris ».

Article 2. Pour l'année 2018, le montant de la contribution de Paris s'élève à 300 000 euros.

Article 3. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6561, Fonds 04800010, domaine fonctionnel P0481, du budget de fonctionnement du département de Paris de 2018 et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO